

A

A

A

A

MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

SECRETARIE D'ETAT A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE

Paris, le 28 août 2015

A

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marisol TOURAINE et Thierry MANDON confirment la mission confiée au professeur Benoît SCHLEMMER sur la réforme du troisième cycle des études médicales.

Marisol TOURAINE, ministre des Affaires sociales, de la Santé et des Droits des femmes et Thierry MANDON, secrétaire d'Etat chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche confirment que les travaux de finalisation de la réforme du troisième cycle des études médicales ont été confiés au professeur Benoît SCHLEMMER. Ces travaux associent étroitement l'ensemble des structures représentatives des jeunes médecins ainsi que l'ensemble des acteurs concernés par cette réforme. Cette mission conduite en parfaite articulation avec les travaux préparatoires de la Grande conférence de la santé animés par Anne Marie BROCAS et Lionel COLLET, sera rattachée à la nouvelle commission nationale des études de maïeutique, médicale, odontologique et pharmaceutique qui sera installée prochainement par les Ministres.

Les Ministres précisent que le projet de texte réglementaire récemment diffusé par voie de presse ne correspond pas au projet d'arrêté en cours de concertation avec l'ensemble des acteurs.

Marisol TOURAINE et Thierry MANDON souhaitent rappeler que la liste des futurs diplômés d'étude spécialisée, la durée des formations, l'articulation du troisième cycle des études médicales avec le post-internat seront arrêtés lorsque les travaux pilotés par le professeur Benoît SCHLEMMER seront achevés. Ces travaux doivent permettre une mise en place de la réforme pour la rentrée universitaire 2017.

Les Ministres réaffirment leur attachement au travail de concertation en cours.

A

Contacts presse

Service de presse de Marisol Touraine – Tel : 01 40 56 60 65 – cab-ass-presse@sante.gouv.fr

Service de presse de Thierry Mandon – Tel : 01 55 55 84.24 - secretariat.presse@recherche.gouv.fr
